

Décision n° 2024-2 portant nomination de membres au conseil d'orientation de l'Office français de l'intégrité scientifique

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu l'article R. 114-12 du code de la recherche ;

Vu la délibération n° 2023-2-12 du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur du 20 septembre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées en qualité de membre du conseil d'orientation de l'Office français de l'intégrité scientifique pour un mandat de deux ou quatre ans, selon les nécessités du renouvellement par moitié du conseil, les personnes suivantes :

1° Pour un premier mandat de deux ans :

- Elsa COUDERC, cheffe de rubrique sciences et technologies à The Conversation – France.

2° Pour un premier mandat de quatre ans :

- Matthieu KELLER, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Nicolas ROUGIER, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) ;
- Alexandre SERRES, maître de conférences honoraire, référent à l'intégrité scientifique à l'Université Rennes 2 ;
- Loreta TAUGINIENÉ, directrice du bureau du contrôleur de l'éthique et des procédures académiques de la République de Lituanie.

3° Pour un second et dernier mandat de quatre ans :

- Olivier DESCAMPS, professeur des universités à l'Université Paris II - Panthéon-Assas ;
- Emmanuel DIDIER, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Article 2

Sont confirmés dans leur premier mandat jusqu'au 30 novembre 2025, conformément au premier alinéa de l'article 6 de la délibération du 20 septembre 2023 susvisée, les membres suivants :

- Evelyne DECULLIER, cheffe de projets recherche, pôle de santé publique aux Hospices civils de Lyon ;
- Nicolas FRESSENGEAS, professeur des universités à l'Université de Lorraine ;
- Zoé HAMMATT, avocate en éthique de la médecine à Z Consulting ;
- Laurence PRUVOST, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à Sorbonne Université ;
- Danièle QUANTIN, présidente du pôle de compétitivité Materalia.

Article 3

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} décembre 2023, sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le 24/01/2024

Le président par intérim
signé
Stéphane LE BOULER